



DISTRÉ FLASH

VIE COMMUNALE

JUIN 2010



MOT DU MAIRE:

Les médias se font l'écho ces dernières semaines des inquiétudes des maires ruraux sur la réforme des collectivités territoriales. En effet, si à la vue des autres grands pays européens une réforme s'impose pour clarifier les compétences de chacun, le regroupement de communes doit rester sur la base du volontariat et non devenir une obligation. Pour ma part si je ne suis pas opposé à la fusion des exécutifs des régions et des départements et sans contester l'importance grandissante de la communauté d'agglomération, vous pouvez compter sur ma détermination pour faire perdurer la légitimité d'indépendance de notre village.

Notre attachement au monde agricole se verra concrétisé prochainement par la mise en place de la première Zone Agricole Protégée des Pays de Loire dont l'enquête publique a débuté en mairie depuis le 16 juin. Cette ZAP a pour but de protéger de l'urbanisation, des terres agricoles et maintenir des paysages ruraux tels nos coteaux de vignes.

Ce bulletin municipal sonne également pour nos enfants la fin de l'année scolaire et le début des vacances pour certains d'entre vous. Que vous partiez ou restiez à Distré pendant cette trêve estivale je vous souhaite de profiter pleinement du bonheur de pouvoir vous retrouver en famille ou entre amis. Cette famille et l'amitié restent encore des valeurs sûres par les temps incertains que nous traversons.

Bon été à vous tous.

Eric TOURON

ARRETE PREFECTORAL: FEUX DE PLEIN AIR

Pour faire suite aux nombreuses remarques faites sur les dates de brûlage, M. le Maire a interrogé le Préfet pour connaître les motivations qui l'ont conduit à prendre son arrêté. Vous trouverez ci-dessous la réponse qu'il lui a faite.

"Du 15 février au 30 avril et du 1^{er} juin au 15 octobre, la destruction d'herbes sèches ou de déchets végétaux combustibles dans un jardin est interdite. En effet, les statistiques du service départemental d'incendie et de secours démontrent que les mois les plus propices aux feux de broussailles se situent autant durant la période allant de fin janvier à fin avril que lors de la période estivale. Par ailleurs, pendant cette même période se déroule la pollinisation par les insectes, et les fumées dégagées lors d'incendies pourraient remettre en cause la survie ou l'évolution des espèces végétales et la production des espèces cultivées.

Cette interdiction est levée pour le mois de mai car la végétation redémarre, les champs sont verts et les risques de départ de feux sont quasiment nuls."

ENQUETE PUBLIQUE

Zone Agricole Protégée

Ouverte du mercredi 16 juin
au vendredi 16 juillet 2010 inclus,
en Mairie de Distré

Le projet de création d'une Zone Agricole Protégée au bénéfice de la Commune de Distré, fera l'objet d'une enquête publique du mercredi 16 juin au vendredi 16 juillet inclus. M. Monnet, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Distré, les:

- samedi 19 juin de 9h à 12h
- vendredi 25 juin de 9h à 12h
- samedi 3 juillet de 9h à 12h
- vendredi 6 juillet de 9h à 12h

Le public pourra prendre connaissance du dossier et présenter ses observations par écrit directement sur le registre ouvert ou par toute correspondance relative à cette procédure, adressée en Mairie de Distré et annexée au registre.

Le commissaire enquêteur donnera son avis sur la création de la ZAP dans un délai d'un mois. Son rapport sera ensuite à la disposition du public. La décision définitive sera prise par le Préfet

Collecte des « monstres » à Distré

*Vous pourrez déposer vos « monstres »
(Ferraille, électroménager, literie)
dans des bennes mises à votre disposition
du mardi 13 juillet au dimanche 18 juillet*

*sur la Place des Métiers située
dans la zone artisanale du Croulay
(derrière Ford et Fiat)*

Les personnes qui se trouveraient dans l'incapacité de se déplacer pour mettre leurs « monstres » dans les bennes, pourront faire appel aux services techniques en contactant le secrétariat de la Mairie, avant le 10 juillet.

L'ECOLE DES VIGNES FAIT SON CIRQUE

Les jeunes artistes ont vécu pendant 15 jours
aux heures du cirque Bostok et auront le plaisir
de vous présenter leurs numéros lors d'un des 3
spectacles suivants: vendredi 25 juin à 20h30,
samedi 26 juin à 10h30 et à 16h.

Venez nombreux les applaudir.



DISTRÉ: SAMEDI 3 JUILLET



sur le terrain de l'Echallier

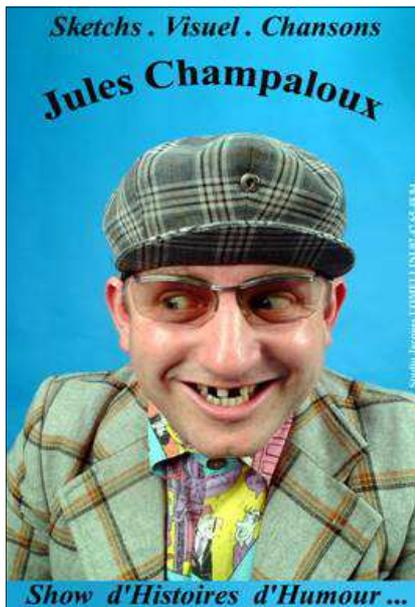
PIQUE-NIQUE SUR L'HERBE

À partir de 19H30, venez nombreux nous retrouver, en famille, avec vos voisins et amis, sans oublier votre pique-nique. Pas besoin de boissons, seulement quelques euros, nous avons prévu la buvette. Le nombre de tables mises à disposition étant limité, n'arrivez pas trop tard ou apportez la vôtre !



à 21H

SPECTACLE GRATUIT



Emmanuel Ducroux, alias « **Jules Champaloux** »
dans son "one man show",
mélange sketches et chansons d'hier et d'aujourd'hui...

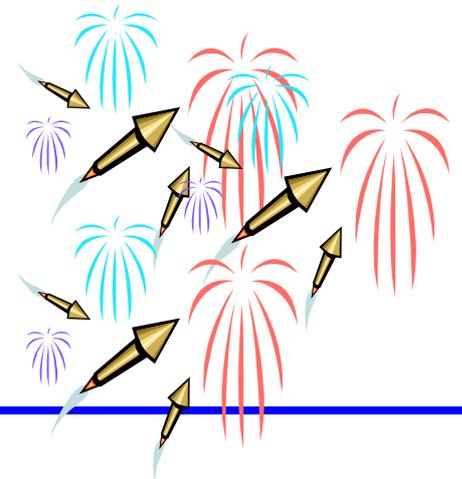
Créant une grande interactivité avec le public, Jules Champaloux passera d'un personnage animateur Bon Chic Bon Genre, à un pauvre diable sans grande éducation.

Le public se retrouvera sur scène sans jamais être ridiculisé et l'ensemble des convives participera aux facéties de Jules.

VENEZ RIRE AVEC NOUS !!

FEU D'ARTIFICE

tiré comme l'an dernier, vers 23H00





DISTRÉ: DIMANCHE 4 JUILLET



dans les vignes, autour de la mairie et de l'église

COCHONNAILLES DISTREENNES

à partir
de 6H30

GRAND VIDE GRENIERS (2 euros les 5m)

Inscription préalable en Mairie: 02.41.50.28.50

de 7H30
à 10h

RALLYE VTT (4 € l'inscription au stade)

Circuits de 12km, 25km et 35km

RALLYE PEDESTRE (3 € l'inscription au stade)

Circuits de 8km et 12 km



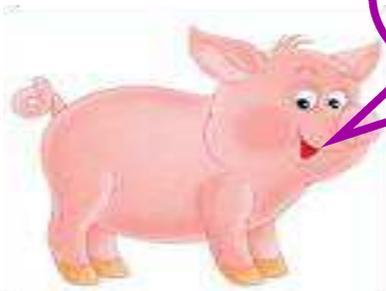
**RESTAURATION SUR PLACE: FOUÉES EN CAVE,
BUVETTE...**



DEGUSTATION GRATUITE

TOUT L'APRES-MIDI

DE COCHONNAILLES



ARTISANS

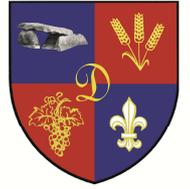
EXPOSITION SUR LE COCHON

ANIMATIONS MUSICALES, THEATRALES...

NOUS RECHERCHONS DES BENEVOLES POUR NOUS AIDER PENDANT CES 2 JOURS, SI VOUS ETES INTERESSES ET QUE VOUS AVEZ UN PEU DE TEMPS A NOUS ACCORDER, CONTACTER M. RABILLER AU 06 30 10 31 77



CONCERT D'ÉTÉ GRATUIT



MAIRIE de DISTRÉ

**Vous êtes invités à assister
au concert d'été qui aura lieu:**

**le lundi 12 juillet 2010,
à la Mairie,
à 21h00,**



un groupe folklorique Cubain

composé de 30 musiciens, danseuses et danseurs qui vous feront découvrir
des danses et rythmes appartenant à leur culture.



Venez nombreux les applaudir.

*(En cas de pluie, ce concert se tiendra
dans la salle des Bois de Distré-Bagneux.)*

UN BULLETIN PLUS IMPORTANT SERA PUBLIÉ A LA RENTRÉE.